

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Département de Saône-et-Loire - DAJ - Pôle Contrats - Concurrence

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 22710001300688

Ville : Mâcon

Code Postal : 71026

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr>

Identifiant interne de la consultation : DPMG-23-099-PP

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Département de Saône-et-Loire

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Voir art.5.1 du règlement de la consultation

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Voir art.5.1 du règlement de la consultation

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Voir art.5.1 du règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 31 janvier 2024 à 12 h 00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Réfection de la toiture du bâtiment N et révision de la toiture terrasse « Ouest » du gymnase à la Cité scolaire de DIGOIN

Code CPV principal

Descripteur principal : 45261910

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Réfection de la toiture du bâtiment N et révision de la toiture terrasse « Ouest » du gymnase à la Cité scolaire de DIGOIN.

Les prestations seront exécutées dans le délai global de 3 mois (dont 1 mois de préparation) à compter de la date fixée dans l'ordre de service de démarrage. A titre indicatif, les prestations seront exécutées à partir du 1er mars 2024.

La remise des offres est subordonnée à la visite des lieux d'exécution du marché.

Pour la visite de l'établissement, il convient impérativement de prendre rendez-vous avec le gestionnaire, par téléphone au 03.85.53.61.00 ou par mail à l'adresse gest.0711136Z@ac-dijon.fr

Attention : le collège est fermé du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclus pour congés scolaires.

Mots descripteurs : Gros oeuvre ,

Lieu principal d'exécution du marché : Cité scolaire à Digoin

Durée du marché (en mois) : 3

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : La remise des offres est subordonnée à la visite des lieux d'exécution du marché : il convient impérativement de prendre rendez-vous par téléphone au 03.85.53.61.00 ou par mail à l'adresse gest.0711136Z@ac-dijon.fr

Le collège est fermé du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclus pour congés.

Autres informations complémentaires : Le dossier de consultation des entreprises est librement téléchargeable sur la plate-forme d'administration électronique Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté (<https://marches.ternum-bfc.fr>).

Attention ! Il est fortement déconseillé de télécharger le dossier de consultation de façon anonyme car le candidat n'aura alors pas communication des éventuelles modifications de la consultation.

Les candidats sont invités à poser leur(s) question(s) via cette plate-forme ou à l'adresse indiquée dans le présent avis.

Remise des plis sous forme électronique sur la plate-forme d'administration électronique Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté (<https://marches.ternum-bfc.fr>).

La vérification des candidatures sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R.2144-1 du Code de la Commande publique au moyen des critères suivants :

1. Capacités professionnelles
2. Capacités techniques
3. Capacités financières

Les justificatifs de candidature demandés par l'acheteur sont indiqués à l'article 5.1 du règlement de la consultation.

Conformément à l'article R.2144-7 du Code de la Commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du contrat qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, conformément à l'article La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de sa compétence à réaliser les prestations.

Langue dans laquelle est rédigé l'avis et est publié : français.

Avance de 15 %.

Retenue de garantie au taux de 5,00 % dans les conditions prévues aux articles R.2191-33 à 35 du Code de la Commande publique qui peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire, dans les conditions prévues aux articles R.2191-36 à 41 du Code de la Commande publique.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - B.P. 61616, F - 21016 Dijon cedex, Fax : +33 380733989, adresse, internet : <http://dijon.tribunal-administratif.fr>

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

Référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature devant le juge des référés précontractuels du TA (article L. 551-1 du CJA).

Recours de tout tiers au contrat en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses exercé dans un délai de deux mois à compter de l'avis d'attribution. A compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'ils disposent de ce recours, les tiers ne sont plus recevables à exercer le recours en annulation (Conseil d'Etat Ass., 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne).

Référé contractuel devant le TA dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 du CJA).

Date d'envoi du présent avis : 22/12/2023